

# Pers-Jussy



## Bulletin municipal

N° 58 - Juillet 2018

Prochaine parution

Octobre 2018



*En 2018, nouveau site internet :*

[www.mairie-pers-jussy.fr](http://www.mairie-pers-jussy.fr)

*Toutes les infos, toutes les actus  
de votre commune !!*

## EDITORIAL DU MAIRE

Dans mon édito d'avril 2018, je vous précisais que le projet du futur Plan Local d'Urbanisme avait été arrêté, par le Conseil Municipal, en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 et que le Maire avait l'obligation de transmettre le dossier à Monsieur le Préfet et aux personnes publiques associées.

La cartographie exposée en mairie prend en compte le retrait de près de 25 hectares de zones potentiellement constructibles, reclassées en zones agricoles.

Après étude de ce projet par les services de l'Etat, nous avons été invités à rencontrer la Direction Départementale des Territoires, avant de passer le 17 mai 2018 devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), présidée par Monsieur le Préfet.

La CDPENAF, après le vote de ses membres, a émis un avis favorable assorti de réserves, plus particulièrement pour certains hameaux dont l'urbanisation devrait être revue à la baisse.

Les remarques des personnes publiques associées seront mises à disposition du public, lors de l'enquête qui se déroulera du 10 septembre au 13 octobre 2018 (voir encadré ci-dessous).

Autre dossier d'envergure pour notre commune : la requalification du centre-bourg.

Après déconstruction en juillet et août de l'ancien cabinet des infirmiers et du centre communal, seront simultanément entreprises les constructions de deux bâtiments :

- l'école de musique près de l'église,
- la médiathèque et huit logements à proximité de la pharmacie (voir revue communale de janvier 2018 et site internet de la commune).

Ces chantiers perturberont, durant près de deux ans, le stationnement et les déplacements au centre du village, ce qui m'invite à vous demander de faire preuve de patience et de compréhension.

Enfin, sachez que parallèlement à ces travaux, votre conseil municipal a entrepris une réflexion portant sur la rénovation de la mairie, et mandaté trois bailleurs sociaux chargés de présenter un projet de logements intergénérationnels regroupant les activités périscolaires et une salle à destination des aînés de la commune.

La gestion de ces dossiers demande engagement et motivation de la part de l'équipe municipale que je tiens à remercier, tout en vous souhaitant un très bel été.

Votre Maire, Louis FAVRE

### Ouverture d'enquête publique – Révision du PLU

Par arrêté municipal, Monsieur le Maire de la commune de Pers-Jussy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU arrêté par le conseil municipal.

A cet effet, Monsieur Jean BONHEUR, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de Pers-Jussy, du 10/09/2018 au 13/10/2018 aux jours et heures habituels d'ouverture pour une durée de 34 jours.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Pers-Jussy :

Le lundi 10/09/2018 de 9h00 à 11h45,

Le mardi 18/09/2018 de 14h00 à 17h00,

Le mardi 25/09/2018 de 14h00 à 17h00,

Le vendredi 05/10/2018 de 9h00 à 11h45,

Le mardi 09/10/2018 de 14h00 à 17h00,

Le samedi 13/10/2018 de 9h00 à 12h00.

**SÉANCE DU 26/04/2018****Le Conseil Municipal :**

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 29/03/2018.
- **Autorise** M. le Maire à signer le contrat de réservation de la bibliothèque auprès d'Halpades.
- **Décide** de retirer le point n° 2 : « construction école de musique » de l'ordre du jour.
- **Valide** la dernière modification des statuts de la Communauté de Communes Arve et Salève.
- **Ecoute :**
  - Mme Chantal BARONI-CHAPPAZ, adjointe en charge de la communication, qui présente le nouveau site de la commune qui sera en ligne début mai.
  - M. Patrice DOMPMARTIN, adjoint en charge de la voirie, qui fait un point de situation de l'avancement des travaux en cours, à savoir :
    - travaux sur la « Route de Reignier » à Jussy,
    - éclairage public sur la Route des Vuardes,
    - travaux de voirie à prévoir suite aux travaux d'assainissement à Ornex.
  - M. Denis DUPANLOUP, adjoint en charge des bâtiments, qui fait un point de situation des différents dossiers en cours, à savoir :
    - lancement du marché de déconstruction des 3 bâtiments au centre du village,
    - installation des Brise Soleil Orientables (BSO) à l'école élémentaire durant l'été.
- **Invite** la commission bâtiment à participer à une réunion de réflexion avec le CAUE dans le cadre de la rénovation de la mairie.
- **Vote** le devis suivant :
  - fauchage des accotements routiers - M. Vachoux Esther - 55 € HT l'heure.
- **Remercie** le CCAS pour l'organisation du repas des aînés et rappelle les manifestations à venir :
  - matinée de nettoyage : le 5 mai de 8h30 à 11h45 - départ stade des Fins,
  - fête des mères : le 26 mai à 11h en mairie.
- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 31 mai 2018 à 19h30.

**SÉANCE DU 31/05/2018****Le Conseil Municipal :**

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 26/04/2018.
- **Reporte** le point 4 « devis réfection algéco » pour nombre de devis insuffisant.
- **Ecoute** Mme Cécile KREGIEL, agent d'accueil au secrétariat de la mairie depuis le 16 avril, qui est venue se présenter et faire connaissance avec les membres du conseil municipal.
- **Valide** le projet de « document unique d'évaluation des risques professionnels », obligatoire dans toutes les entreprises et collectivités, présenté par M. Patrice DOMPMARTIN, Maire-Adjoint et Mme Nadège SONNERAT, secrétaire.
- **Ecoute** M. le Maire qui :
  - fait un compte-rendu de la réunion avec la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), présidée par M. le Préfet, concernant le PLU arrêté le 1<sup>er</sup> mars 2018.

## SÉANCE DU 31/05/2018 (suite)

- précise qu'une enquête publique concernant le classement de l'ensemble des chemins communaux est prévue du 18 au 29 juin 2018 en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ; M. Bernard BULINGE, commissaire-enquêteur tiendra une permanence le 29 juin de 16h à 17h30.

- fait part de l'état d'avancement de l'appel d'offres concernant la construction de l'école de musique.

- **Autorise** M. le Maire à signer une convention avec le CAUE pour le projet de réhabilitation de la mairie.
- **Prend connaissance** du budget proposé par le Service Enfance et Jeunesse pour trois camps prévus cet été et **vote** les tarifs ci-dessous :

<b>Tarifs séjours de vacances</b>						
	Commune			Hors commune		
QF	Ardèche	Vercors	Léman	Ardèche	Vercors	Léman
0 et 500	350	250	110	390	280	130
501 à 800	375	275	130	415	305	150
801 à 1200	400	300	145	440	330	165
1201 à 1600	425	325	160	465	355	180
1601 à 2000	450	350	175	490	380	195
2001 à 2500	480	370	190	520	400	210
2501 et +	510	390	205	550	420	225

- **Est informé :**
  - des travaux de renforcement électrique à réaliser par le SYANE sur le secteur d'Ornex Bas ; cette opération, inscrite au programme plan qualité (PQE) du SYANE est financée à 100 % par ce dernier.
  - du recrutement de 8 jeunes de la commune pour travailler au service voirie durant l'été.
  - de l'installation d'une réflexologue, à compter du 1<sup>er</sup> juin, dans le cabinet pour professions paramédicales.
  - de la recherche d'un agent, à temps non complet, pour le nettoyage des bâtiments communaux.
- Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Cœur du Faucigny qui comprend les communautés de communes :
  - Arve et Salève
  - Faucigny Glières
  - La Vallée Verte
  - Les Quatre Rivières

devra se prononcer le 4 juillet sur l'ouverture éventuelle de son périmètre aux collectivités suivantes :

- La Communauté de Communes du Genevois
- Annemasse-Agglomération
- Le Pays Rochois

A cet égard, Monsieur le Maire donne lecture des courriers échangés entre ces différentes collectivités. Il fait part également des préconisations de Monsieur le Préfet qui recommande l'élargissement du périmètre du SCOT Cœur du Faucigny.

- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 28 juin 2018 à 19h30.

## Séance du 28/06/2018

**Le Conseil Municipal :**

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 31.05.2018.
- **Vote** les subventions suivantes : prend connaissance :

APE	850.00	ASCEPJ	600.00
Cantine	1 100.00	Cantine	15 213.00
Bibliothèque	850.00	AIPE – CEG	200.00
Foyer coopératif CEG	100.00	Pages Ouvertes	100.00
Banque alimentaire	300.00	Les Restos du cœur	100.00
ALFAA	200.00	AFM Haute-Savoie	100.00
ALBEC	100.00	Alzheimer 74	100.00
Arc-en-ciel (rêves enfants malades)	100.00	AFTC	100.00
Donneurs de sang	200.00	Nous Aussi	250.00
Souvenir Français Reignier	100.00	Union Combattants d'AFN Reignier	100.00
Croix Rouge La Roche - Reignier	400.00	Jeunes Sapeurs-Pompiers - Pays Rochois	100.00
Handi'Festif	100.00	Prévention routière	100.00
Ligue contre le cancer 74	100.00	La Sclérose en plaque (SEP 74)	100.00
ANSMFIS	100.00	Radio Perrine	100.00
ADMR	1306.00	Octobre Rose (cancer du sein)	100.00
Harmonie de Reignier	100.00	Pers'pectives	500.00
USPJ	850.00	Ski-Club	850.00
Pers-Jussy Vélo	850.00	Ecole de musique	2 580.00
Chorale Arc-en-Ciel	200.00	Les Amis de Pers-Jussy	200.00
La Persjussienne	200.00	ADIMC (Pers-Jussy)	150.00
MFR Bonne	50.00	MFR Mozas	100.00
MFR Cranves-Sales	50.00		

- **Prend** connaissance :

- du résultat de l'appel d'offres lancé pour la construction de l'école de musique :

	ENTREPRISES	MONTANT HT
Lot 01 - Terrassement / VRD	A relancer	---
Lot 02 - Béton armé / Maçonnerie	Bacchetti & Fils (74)	396 231,04 €
Lot 03 - Etanchéité	Techniques d'Etanchéité 74)	44 076,60 €
Lot 04 - Menuiserie alu int. & ext.	odern'Alu (74)	106 480,00 €
Lot 05 - Menuiserie bois int. & ext.	Patrick Chambet (74)	47 680,23 €
Lot 06 - Cloisons / Doublage / Faux plafonds	SNPI (74)	39 770,56 €

## Séance du 28/06/2018 (suite)

Lot 07 - Cloisons mobiles	Cloisons Dimater (69)	21 100,00 €
Lot 08 - Chapes	Alpes Chapes (74)	11 628,00 €
Lot 09 - Carrelage / Faïences	Angel Rossi (74)	18 434,75 €
Lot 10 - Sols souples	Laporte (74)	8 097,40 €
Lot 11 - Peintures int. & ext.	Couleurs des Cimes (74)	19 481,50 €
Lot 12 - Serrurerie int. & ext.	Pascal Coulloux (74)	53 700,00 €
Lot 13 - Ascenseur	Orona Rhône-Alpes (69)	21 170,00 €
Lot 14 - Revêtement sols résines	Sorreba Rhône-Alpes (69)	18 460,20 €
Lot 15 - Chauffage / Sanitaire / Ventilation	Ets Serge Poisson (74)	99 559,92 €
Lot 16 - Electricité courants faibles	2EA Electricité (74)	54 684,21 €
Lot 17 - Aménagements extérieurs	Savoy Paysage (74)	8 421,00 €
Lot 18 - Enrobés	Aravis Enrobage (74)	9 747,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>978 722,91 €</b>

- du résultat de l'appel d'offres lancé pour la déconstruction des bâtiments au centre-bourg : 25 entreprises ont retiré le dossier ;  
une seule a répondu : DECARROUX Travaux Publics 109 997.91 € HT  
début des travaux : le 4 juillet 2018.

• **Accepte** les devis suivants :

- réfection planches de rives bâtiment de la pharmacie - Chevallier David	5 100.00 € HT
- réfection sous-bassement de l'école maternelle - GJM Maçonnerie	4 150.00 € HT
- dépose et repose du four à pain - Bochard Georges	8 800.00 € HT
- jeux extérieurs pour école maternelle - Manutan Collectivités	8 422.66 € HT
- nettoyage vitres bâtiments communaux - ent. Jolivet & Roch	2 800.00 € HT
- location d'illuminations pour Noël - Decolum Technic Industries	1 917.09 € HT
- achat d'un cordon lumineux pour Noël - Decolum Technic Industries	156.00 € HT

• **Autorise** la commission bâtiments à avancer sur le dossier « réfection de l'algéco bibliothèque ».

• **Décide**, dans le cadre du recrutement d'un agent pour la mise en place de la médiathèque, d'ouvrir un poste d'Agent du Patrimoine à temps non complet.

• **Ecoute**

- M. le Maire qui fait un compte-rendu :

\* de la rencontre avec l'architecte conseil du CAUE pour le bâtiment prochainement construit au centre-bourg comprenant la future médiathèque ;

\* des acquisitions foncières en cours suite à délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie.

- M. Patrice DOMPMARTIN, Adjoint à la voirie, qui fait un point de situation :

\* sur la mise en place des containers semi-enterrés ;

\* sur les travaux d'exhumation à réaliser dans le cimetière.

• **Est informé** de la date de l'enquête publique du PLU qui se déroulera du 10 septembre au 13 octobre 2018.

• **Accepte** de céder une parcelle de 9 m<sup>2</sup> pour 900 € à M. Erath à Jussy, parcelle jouxtant sa propriété.

• **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 26 juillet 2018 à 19h30.



### LE PERSONNEL COMMUNAL

Nous souhaitons la bienvenue à Cécile KREGIEL arrivée le 16 avril, en qualité d'Adjoint Administratif, chargée de l'accueil, de l'état civil, de la gestion du cimetière ... Elle succède à Alice MORTREUX, qui part en Bretagne.

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le Personnel Communal remercient chaleureusement Alice pour le travail effectué à la Mairie de Pers-Jussy.

### Une réflexologue rejoint l'équipe paramédicale

Début juin, **Jacqueline BALMAT** a rejoint l'équipe paramédicale de notre commune. Insomnie, stress, troubles divers, blocages émotionnels, passages difficiles, besoin de soutien ou de détente : dans la bienveillance et l'écoute, elle vous accompagne avec la réflexologie thérapeutique (pressions et stimulations exercées sur les pieds), le massage métamorphique (toucher doux et subtil sur les pieds, les mains et la tête) et l'harmonisation énergétique (diapasons, reiki, pierres). Jacqueline anime également des ateliers de chant spontané dans la région : « A la rencontre de soi par la magie des vibrations sonores ». **Tel : Sur RDV 06 83 71 72 69**  
**www.lavoixdupapillon.com**  
Sur Rendez vous au 06 83 71 72 69.

### Nouveau :

### Mise en place d'une borne électrique



**Une borne de recharge pour véhicules électriques est en service sur le parking de l'école.**

## Déclaration annuelle de ruches

### Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- \* La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- \* La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- \* La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2018).



## DON DU SANG DES JEUNES

### J'ai 18 ans, je donne mon sang !

Aujourd'hui, aucun produit de synthèse ne peut se substituer aux produits sanguins qui restent indispensables pour répondre à des besoins chroniques (Drépanocytose, leucémie...) ou à des situations d'urgence.

**Chaque jour en France, 10 000 dons de sang sont nécessaires dont 1 400 en Auvergne-Rhône-Alpes pour couvrir les besoins des malades.**

Afin que les réserves de produits sanguins soient reconstituées continuellement, il est essentiel que les donateurs répondent présents chaque jour de l'année. En effet, cette régularité du don est nécessaire et vitale pour de nombreux patients.

Pour donner son sang, il faut :

- Avoir entre 18 et 71 ans,
- Être en bonne santé,
- Peser au minimum 50 kg,
- Ne pas venir à jeun,
- Se munir d'une pièce d'identité (1<sup>er</sup> don).

### Le saviez-vous ?

Les produits sanguins ont une durée de vie limitée :

**Plaquettes** : 5 jours à 20°C, **Globules rouges** : 42 jours à 4°C, **Plasma** : 1 an à -25°C !

Grâce aux donateurs de sang, 1 million de patients sont soignés chaque année !

46% pour des maladies du sang et des cancers, 34% dans le cadre d'interventions chirurgicales (dont les victimes des accidents),

20% autres transfusions médicales (dont les dialyses, les accouchements...).

### Renseignements et informations:

L'Etablissement français du sang

1 route de Taninges

74100 ANNEMASSE

Tél.: 04 50 87 69 70

<https://www.efs.sante.fr/>

### Vos prochaines collectes à Pers Jussy:

Jeudi 26 juillet et jeudi 18 octobre

de 17h à 19h30

Au Stade des Fins



**Partagez votre pouvoir, donnez votre sang dès maintenant !**

# L'actualité

DE L'INTERCOMMUNALITÉ

ARBUSIGNY ARTHAZ-PND MONNETIER-MORNEX-ÉSSERTS-SALÈVE LA MURAZ NANGY PERS-JUSSY REIGNIER-ESERY SCIENTRIER

## LES GENS DU VOYAGE

### La loi française

Apparu dans les années 70, le terme générique « *Gens du Voyage* » est une dénomination administrative désignant une population hétérogène sans domicile ni résidence fixe, qui réside habituellement en résidence mobile, circulant en France ou exerçant des activités ambulantes.

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage indique : « *personnes dites du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles* »

### Le Schéma départemental

Le schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage 2012-2017 a été établi suite à :

- la réalisation du bilan et de l'évaluation du Schéma Départemental 2003-2009,
- aux réunions territoriales qui se sont tenues, par arrondissement
- les avis successifs recueillis en Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage.

#### Les grands principes guidant la révision du schéma départemental

- 1 : Elaborer un schéma départemental d'accueil « et d'habitat » des gens du voyage
- 2 : Organiser l'accueil par territoire et assurer une coordination départementale
- 3 : Respecter la mobilité et favoriser l'accès aux services de voyageurs
- 4 : Privilégier des aires de grand passage fixes aux aires tournantes
- 5 : Maintenir une contribution des communes ou territoires qui n'ont pas réalisé les aires prévues au précédent schéma

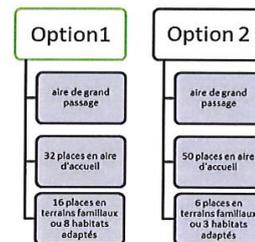
Il fixe des obligations aux communes du département pour accompagner l'accueil des gens du voyage sur le territoire autour de **deux axes d'intervention** :

- Répondre aux besoins des gens du voyage itinérant (aires d'accueil et grands passages),
- Répondre aux besoins des gens du voyage en situation de sédentarisation (du terrain familial\* à l'habitat adapté\*\*)

Ce schéma est en cours de révision pour la période 2018 - 2022.

### Nos obligations

Voici les 2 options résumées des obligations de la Communauté de Communes Arve et Salève, définies par le schéma départemental : c'est l'option 1 qu'elle a retenue. La Communauté de



Communes a délégué sa compétence d'accueil des gens du voyage au syndicat intercommunal de gestion des terrains d'accueil (Sigeta).

#### • Aire de grands passages :

Elle doit permettre l'accueil jusqu'à 200 caravanes en saison. Elle peut être fixe, ou tournante. Sur l'arrondissement de St Julien en Genevois – dont fait partie Arve et Salève - aucune aire fixe n'a été définie, chaque territoire doit donc à tour de rôle accueillir cette aire. En 2017, un foncier agricole de 4ha sur la commune de Scientrier a été réquisitionné pour accueillir l'aire de grand passage. En 2018, c'est sur la commune de Musièges qu'elle sera établit.

Coût des aménagements en 2017 : 82 488€

#### • Aire d'accueil (fonction de passage ou court séjour):

Inaugurée fin 2017, l'aire d'accueil – agréée par la préfecture et gérée par le SIGETA - est située sur la commune de Reignier-Esery.

Le site de 8 000 m<sup>2</sup> peut accueillir 32 caravanes. Avec 8 bungalows, des sanitaires, l'eau et électricité, cette nouvelle aire permanente s'adresse aux gens du voyage pour une durée maximum de trois mois.

Coût des aménagements: 1,437 M€

#### • Gens du voyages en voie de sédentarisation :

La sédentarisation des gens du voyage relevait de la compétence des communes, jusqu'à la Loi Notre qui l'a transférée aux EPCI au 1er janvier 2018.

La CCAS compte à ce jour des **terrains familiaux** sur les communes de Scientrier (1 famille), et Nangy (3 familles). Un terrain est également prévu sur la commune de Pers-Jussy.

\*Terrain familial : terrain aménagé en vue du stationnement permanent de caravanes constituant l'habitat principal de leurs occupants

\*\*Habitat adapté : logement locatif social, adapté à des publics atypiques, financé par l'État et le Département.

## DATES À RETENIR

**A partir du 5 juillet**  
**Déconstruction du cabinet infirmiers et des bâtiments centre-bourg**  
**Parking inaccessible à partir de cette date**  
**Stationnement possible sur les parkings de l'église et de la poste**



**Fête Nationale**  
**Vendredi 13 juillet**  
 Stade des Fins  
 Petite restauration, buvette, feux d'artifice  
 Animation musicale

Toute la population est invitée à la cérémonie du  
**14 juillet à 11h00**  
 Au monument aux Morts

**Don du Sang**  
**Jeudi 26 juillet de 17h00 à 19h30**  
 Stade des Fins

Préparation de la fête de la Batteuse  
**Vendredi 24 août**  
 Sous le chapiteau



**FÊTE DE LA BATTEUSE**  
**Dimanche 26 août**  
 Stade des Fins

**AG de la Cantine & AG de l'APE**  
**Mardi 11 septembre à 20h30**  
 Salle communale

**AG de l'Ecole de Musique**  
**Lundi 10 septembre à 20h00**  
 Salle communale

**AG de GYM Pers-Jussy**  
**Jeudi 13 septembre à 20h00**  
 Salle communale

**AG du Dokkodo**  
**Mercredi 18 septembre à 20h15**  
 Salle communale

**Soirée Sénégalaise par LIANE**  
**Samedi 6 octobre à 19h30**  
 Salle communale

**Octobre Rose « Marche Solidaire »**  
**Samedi 6 octobre de 9h00 à 12h00**  
 Stade des Fins

**Au Petit Bonheur**  
**Reprise lundi 8 octobre**  
 Stade des Fins

## HORAIRES D'ÉTÉ

**BIBLIOTHEQUE**  
 Du 09 juillet au 03 septembre :  
 Le vendredi de 16h30 à 18h30  
 Le samedi de 10h00 à 12h00  
 Elle sera fermée du 06 août au 23 août inclus.  
 Réouverture le vendredi 24 août à 16h30

**PHARMACIE**  
 Horaires d'ouverture à partir du 1er juillet :  
 Tous les jours de 9h00 à 12h00  
 et de 14h00 à 19h00  
**FERME LE SAMEDI APRES-MIDI**